



**Il vous est
arrivé quelque
chose.
Que faire ?**

Vous n'êtes pas seul

Être confronté à un crime, un accident de la route ou une catastrophe a des conséquences très importantes. Il n'est pas toujours facile de reprendre le cours normal de sa vie après un événement aussi perturbant. Que pouvez-vous faire ? Est-ce normal de ressentir ce que vous éprouvez. Quels sont vos droits ? Comment obtenir des dommages et intérêts ?

Nous aidons les victimes, les proches, les témoins et les autres personnes affectées par des crimes ou des catastrophes. Vous pouvez vous adresser à nous pour obtenir un soutien émotionnel, une aide dans le cadre de la procédure pénale et une indemnisation pour les dommages subis. Vous pouvez également venir nous voir si vous souhaitez simplement parler de ce qui s'est passé ou si vous avez des questions. Les personnes qui veulent aider quelqu'un d'autre peuvent également compter sur nos conseils.



Pour nous contacter,
rendez-vous sur [slachtofferhulp.nl](https://www.slachtofferhulp.nl)

Que pouvez-vous faire ?

Nous vous proposons une oreille attentive et vous exposons les différentes possibilités. Notre aide est disponible dans l'ensemble des Pays-Bas et est toujours gratuite, vous pouvez faire appel à nous quand vous voulez et de la manière qui vous convient. Si vous le souhaitez, vous pouvez rester anonyme.

Aide émotionnelle

Si vous vivez une expérience éprouvante, vous pouvez avoir des réactions émotionnelles ou physiques. Nous écoutons votre récit et vous donnons des conseils sur la manière de gérer le stress et les autres symptômes.

Aide pour porter plainte et lors de l'action en justice

Nous réfléchissons avec vous lorsque vous prenez la décision de porter plainte ou de vous en abstenir. Nous vous aidons à rédiger votre plainte. Nous vous expliquons également comment se déroule une procédure pénale et quels sont vos droits.

Se faire indemniser pour le préjudice subi

Si vous subissez des dommages, vous voulez bien évidemment être indemnisé. Nous vous aidons à évaluer vos dommages. Et nous vous expliquons qui peut vous verser des dommages et intérêts. Nous vous aidons également à remplir les formulaires.

Contact avec des compagnons d'infortune

Dans nos groupes d'entraide, vous pouvez partager vos expériences et poser des questions aux autres personnes. En ligne ou en présentiel. Vous êtes également le/la bienvenu(e) si vous êtes témoin ou impliqué(e) d'une autre manière.

slachtofferhulp.nl/lotgenoten



Comment venir en aide à une autre personne ?

Si un de vos proches a vécu une situation dramatique, vous voulez l'aider du mieux que vous pouvez.

Sur le site slachtofferhulp.nl/voordehelpers vous trouverez des informations sur ce que vous pouvez faire.

Par exemple :

- ✓ Des listes de contrôle de ce que vous pouvez faire.
- ✓ Conseils pour une réaction adaptée.
- ✓ Cours en ligne gratuit sur ce qui fonctionne.



Pour nous joindre

Appelez le 0900-0101 (frais d'appel habituels)

Du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00

Le samedi de 10h00 à 17h00

Par chat : slachtofferhulp.nl

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Scannez le code-barre pour d'autres langues



Slachtofferhulp Nederland /Aide aux victimes Pays-Bas
Nous allons plus désormais plus loin